



CONSEIL "JUSTICE et AFFAIRES INTÉRIEURES" **18 novembre 2016 à Bruxelles**

La session du Conseil sera exclusivement consacrée aux affaires intérieures et portera essentiellement sur les questions de sécurité. Elle sera présidée par M. **Robert Kaliňák**, ministre de l'intérieur de la Slovaquie.

Les ministres tiendront un premier débat sur des aspects essentiels de la proposition que la Commission a récemment présentée sur le **système de l'UE d'information et d'autorisation concernant les voyages** (ETIAS), qui permettra de réaliser des contrôles anticipés et, le cas échéant, de refuser l'entrée aux voyageurs exemptés de l'obligation de visa.

Les ministres auront l'occasion d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent concernant le renforcement de **l'échange d'informations et de l'interopérabilité** dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, sur la base d'un rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route et des travaux du groupe d'experts à haut niveau. Sous ce point, les ministres traiteront également de **l'évolution du SIS**.

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la directive **PNR de l'UE** et assurera le suivi de la mise en œuvre des mesures concernant la **lutte contre le terrorisme**, en se fondant sur un rapport élaboré par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme.

Les ministres prépareront également avec la Commission la prochaine réunion du **forum de l'UE sur l'internet**, prévue pour le début du mois de décembre. Ce forum réunit des ministres, des représentants de haut niveau des grandes compagnies actives dans le domaine de l'internet ainsi que des représentants de l'UE concernés.

En marge du Conseil, le comité mixte (UE + Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) débattrait également du **système de l'UE d'information et d'autorisation concernant les voyages et de l'échange d'informations** et de l'interopérabilité.

Une **conférence de presse** aura lieu à l'issue de la session, vers 17 h 15.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/87642>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)**

Les ministres tiendront un premier débat sur des aspects essentiels de la proposition que la Commission a récemment présentée sur le système de l'UE d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), qui permettra de réaliser des contrôles anticipés et, le cas échéant, de refuser l'entrée aux voyageurs exemptés de l'obligation de visa.

Pour en savoir plus:

- [Communiqué de presse de la Commission européenne - Union de la sécurité: la Commission propose de créer un système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages](#)

Échange d'informations et interopérabilité*

À la suite de plusieurs attentats terroristes et d'incidents liés au terrorisme qui se sont produits dans l'UE et face à la crise migratoire actuelle, le Conseil européen et le Conseil n'ont eu de cesse d'insister sur l'importance d'investir dans un échange d'informations rapide, efficace et de qualité et dans la gestion de l'information, ainsi que sur la nécessité de doter les bases de données et les systèmes d'information de l'UE de solutions d'interopérabilité, qui constituent un des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux défis actuels en matière de sécurité.

L'objectif consistant à accroître les échanges d'informations et l'interopérabilité est poursuivi notamment par la mise en œuvre de la feuille de route en vue de renforcer l'échange d'informations et la gestion de l'information, y compris des solutions d'interopérabilité, dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qui a été approuvée par le Conseil le 9 juin 2016.

La feuille de route décrit le cadre dans lequel doivent s'inscrire une architecture des systèmes d'information de l'UE plus intégrée et des actions concrètes spécifiques à court et moyen terme, accompagnées d'orientations à long terme en vue de renforcer la gestion de l'information et l'échange d'informations.

Les ministres auront l'occasion d'évaluer et d'examiner les progrès réalisés jusqu'à présent sur la base d'un rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route.

Il seront également informés des travaux menés au sein du groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, mis en place par la Commission. Ce groupe d'experts est, depuis le 20 juin 2016, chargé d'examiner et de formuler des recommandations concernant l'amélioration des moyens par lesquels les États membres mettent en œuvre et utilisent les systèmes existants, et notamment la valeur ajoutée que peut apporter une interface de recherche unique, ainsi que la mise au point éventuelle de nouveaux systèmes et la garantie de leur interopérabilité.

* Ce point sera examiné par le comité mixte (UE + Norvège, Islande, Liechtenstein et Suisse), en marge du Conseil.

Enfin, les ministres débattront également des améliorations qui pourraient être apportées au système d'information Schengen (SIS) et des nouvelles fonctionnalités qu'il pourrait offrir. La Commission a annoncé son intention de présenter, en décembre 2016, des propositions législatives visant à réviser le SIS II, accompagnées d'un rapport sur le résultat de l'évaluation du SIS II.

Pour en savoir plus:

- [Feuille de route en vue de renforcer l'échange d'informations et la gestion de l'information, y compris des solutions d'interopérabilité, dans le domaine de la justice et des affaires intérieures](#)
- [Groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité](#)
- [Communication de la Commission intitulée "Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité"](#)

Lutte contre le terrorisme*

Les ministres assureront le suivi de la mise en œuvre des mesures concernant la lutte contre le terrorisme et ils devraient prendre note d'un rapport élaboré par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme.

Le rapport présente l'état de la situation et rend compte des progrès réalisés sur l'ensemble des mesures figurant dans la déclaration sur la lutte contre le terrorisme que les membres du Conseil européen ont adoptée le 12 février 2015. Il tient compte par ailleurs des conclusions du Conseil du 20 novembre 2015 (sur le terrorisme et le renforcement de la réponse pénale à la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent) ainsi que des conclusions du Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015. Le rapport propose aussi une série de recommandations pour des actions futures.

Pour en savoir plus:

- [Site web du Conseil: Action menée face au phénomène des combattants terroristes étrangers et aux attentats perpétrés récemment en Europe](#)

Forum de l'UE sur l'internet

Le Conseil préparera avec la Commission la deuxième réunion de haut niveau du Forum de l'UE sur l'internet, prévue pour le 8 décembre 2016.

Lancé le 3 décembre 2015, le Forum réunit des ministres, des représentants de haut niveau des grandes sociétés actives dans le domaine de l'internet et les représentants de l'UE concernés par le dossier.

Cette deuxième réunion de haut niveau sera l'occasion de dresser un bilan des progrès accomplis au regard des principaux objectifs du Forum: réduire l'accessibilité des contenus terroristes en ligne (suppression de contenus); et accroître le volume de contre-discours et de contre-récits en ligne efficaces. En outre, les États membres seront invités à orienter les futurs travaux sur la prévention de la radicalisation en ligne et la lutte contre la propagande terroriste sur l'internet.

Le Forum de l'UE sur l'internet est un des grands engagements formulés dans le programme européen en matière de sécurité qui a été présenté par la Commission en avril 2015. La feuille de route de Bratislava insiste aussi sur l'importance que revêt le soutien apporté par l'UE aux actions entreprises par les États membres afin de prévenir la radicalisation.

Pour en savoir plus:

- [Programme européen en matière de sécurité](#)
- [Réunion informelle des 27 chefs d'État ou de gouvernement, 16/09/2016](#)
- [Site web du Conseil: Action menée face au phénomène des combattants terroristes étrangers et aux attentats perpétrés récemment en Europe](#)

Système de données PNR pour l'UE

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive relative aux données des dossiers passagers (données PNR), qui a été adoptée le 21 avril 2016.

Les données des dossiers passagers (données PNR) sont des informations à caractère personnel communiquées par les passagers, qui sont recueillies et conservées par les transporteurs aériens. Ces données comportent différentes informations, telles que le nom du passager, les dates du voyage, l'itinéraire, le numéro du siège, les données relatives aux bagages, les coordonnées du passager et le moyen de paiement utilisé.

La directive vise à réglementer le transfert de ces données PNR aux autorités répressives des États membres et leur traitement aux fins de la prévention et de la détection d'infractions terroristes ou de formes graves de criminalité ainsi que des enquêtes et des poursuites en la matière.

Les États membres ont jusqu'au 25 mai 2018 pour mettre en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à cette directive.

Pour en savoir plus:

- [Site web du Conseil: Réglementer l'utilisation des données des dossiers passagers \(PNR\)](#)
 - [Directive \(UE\) 2016/681 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers \(PNR\) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière](#)
-